

*Crédit à l'intérêt hypothécaire*

D'autre part, j'aimerais rappeler à l'honorable ministre que les locataires représentent 40 p. 100 de la population. Donc, voilà 40 p. 100 des gens qui n'auront pas accès au programme, mais qui paieront leurs impôts à Ottawa et qui ne toucheront aucun bénéfice dans ce domaine. Certes, des mesures ont été prises, dans le passé, pour aider le domaine de la construction des logements à louer. Toutefois, il faut reconnaître que depuis 1977 il y a eu un déclin de la construction, et que l'entreprise privée qui est supposée tout régler les problèmes au Canada, selon nos collègues d'en face, n'a pas pris les moyens nécessaires pour régler ces problèmes. Alors si le gouvernement veut s'attaquer à ce problème, je pense qu'il devrait examiner sérieusement cette question avant de vouloir donner des bénéfices à une partie seulement de la population.

Deuxièmement, je pense que ce programme évidemment ne profitera pas aux personnes à faibles revenus. Certes, on dira que ces gens ne contribuent pas beaucoup à l'économie du Canada, mais je pense que même si ces gens ne paient pas d'impôt, ils consomment, et par là ils contribuent à faire fonctionner une économie comme la nôtre, mais, par contre, on doit se rendre compte que la somme que ces gens doivent consacrer à leur budget pour leur loyer est exorbitante comparativement à la moyenne de la population. Ces gens-là, monsieur le président, sur les 3 milliards, ne recevront aucun bénéfice, parce que des gens à faibles revenus, on en trouve très peu chez les propriétaires, car, comme mon collègue le disait tantôt, les gens qui ont accès à la propriété sont ceux qui au moins disposent de sommes assez grandes. Ensuite, étant donné les nouveaux taux d'intérêt, elles ne pourront sûrement pas se permettre évidemment d'y avoir accès dans les mois ou les années à venir si la situation demeure la même. De toute façon, je ferai remarquer, monsieur le président, que 200,000 ménages dans ce cas-là ne profiteront pas du plan proposé par le gouvernement.

Une autre catégorie de gens subissent la discrimination de ce projet de loi, ce sont les personnes âgées. Seulement 38 p. 100 des personnes âgées ou des ménages âgés sont locataires. La plupart, donc, sont propriétaires. Qu'est-ce qu'on leur offre en échange de leur contribution à l'essor du Canada? A des gens qui ont construit ce pays, on offre des miettes dans ce programme. Ces gens-là, par leurs revenus modestes, n'auront pas accès au programme, parce qu'ils auront eu la sagesse de payer leur maison et n'auront pas d'hypothèque la grevant. Donc, je pense que de ce côté-là il y a encore une énorme iniquité et que le gouvernement, pour faire approuver le bill C-20, devra prévoir des sommes dans son budget pour ces personnes-là. Je crois qu'elles ont contribué suffisamment à l'économie de notre pays pour qu'on ne les oublie pas. Le gouvernement, en pensant à augmenter les coûts de l'énergie et en oubliant de couvrir cette situation au niveau du logement, ne fera qu'amplifier par cette loi les difficultés pour les personnes âgées de conserver leur maison. Ces dernières seront obligées de vendre leur maison à la suite des coûts de plus en plus élevés du chauffage et ceux non diminués des coûts de leur propriété.

Une autre catégorie, monsieur le président, même s'il s'agit d'une minorité infime, qui ne profitera pas de ce programme, est celle des femmes propriétaires. En 1977, 8.5 p. 100, monsieur le président, avaient une hypothèque avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou autres organis-

mes. Je ferai remarquer que, compte tenu des catégories de salaires dans lesquelles ces personnes se situent, et le fait que ces femmes possèdent peu de maisons, mais sont la plupart du temps locataires, elles vont, par leur travail, contribuer à financer ce programme et subir encore une discrimination, alors qu'elles connaissent des difficultés financières plus que tout autre dans la société.

Monsieur le président, j'aimerais attirer votre attention sur une des iniquités les plus graves de cette loi. Il s'agit de la répartition des fonds prévus à ce programme. Alors que le Québec représente 27.2 p. 100 de la population, je ferai remarquer à mes collègues qu'il ne bénéficiera qu'à 18.7 p. 100 de ce programme. En parlant de coopération avec les provinces, en parlant d'esprit ouvert dans le domaine constitutionnel, le premier ministre devrait demander à son ministre des Finances de réviser sa loi afin de corriger cette iniquité flagrante de la répartition du budget. Évidemment, je remarquerai que l'Ontario, pour des fins d'électoratisme, tout en contribuant pour 36 p. 100 en bénéficiera à 45.4 p. 100. Donc elle est la grande gagnante de ce programme. Il ne s'agit pas, monsieur le président, de souligner la différence de ce programme en faveur d'un groupe ou d'un autre ou d'une province, il s'agit surtout de réparer les iniquités d'une loi qui doit s'adresser à des gens qui en ont besoin. Je pense que le Québec a besoin d'aide dans le domaine du logement, et même si les Québécois, en termes d'organisation de mode de vie, en termes de culture, ont décidé d'être locataires plutôt que d'être propriétaires, et que cette valeur n'est pas la première et la plus essentielle pour les familles québécoises, ces derniers ne devront pas être oubliés dans un programme aussi important que celui-là.

Une autre catégorie de gens souffrira énormément à cause de ce programme, savoir les agriculteurs. Ces derniers, monsieur le président, je le rappelle, dans un rapport de Statistique Canada intitulé: *La propriété de logement et la dette hypothécaire au Canada en 1977*, publié en juillet 1979, on fait remarquer que dans les régions rurales seulement 15 p. 100 des propriétaires ont une hypothèque. Donc, ces derniers, qui contribuent au Trésor public par leur travail, par leurs impôts, pour aider notre économie, ne profiteront de cette mesure qu'à 15 p. 100. Or, on remarque que cette loi s'adresse essentiellement au milieu urbain, et en particulier à une province au Canada qui bénéficiera pratiquement de la moitié du programme. Je pense que devant une pareille distribution nous ne pouvons que nous opposer à la loi dans la forme actuelle.

Un autre groupe, très minoritaire s'il en est un mais qui a aussi droit à sa part des impôts et à l'assiette fiscale au Canada, ce sont les Indiens. Ces derniers bénéficient d'un programme spécial qui a été adopté par le précédent gouvernement et ont eu accès à la propriété. Cette mesure ne peut leur profiter beaucoup, puisque de toute façon ils ne commençaient qu'à acquérir des propriétés. Ils devront payer le fort taux d'intérêt en vigueur et, finalement, ils auront encore plus de mal à accéder à la propriété.

Je reviens, monsieur le président, au coût de cette mesure. On dit qu'elle coûtera 575 millions de dollars la première année. Je ne peux m'empêcher de penser au coût des projets Canada au travail. Il y a une étrange ressemblance entre le coût de l'un et de l'autre. Les chiffres sont quasi identiques. Alors, monsieur le président, je m'oppose à des programmes que le parti au pouvoir entend mettre en vigueur au détriment